

# Guide

## de l'appel à projets du partenariat jeunesse

Soutenir et accélérer le développement de projets environnementaux portés par des jeunes de 15 à 29 ans ayant des retombées positives dans leur communauté.



# Mise en contexte

Créé en 1979, ENvironnement JEUnesse (ENJEU) est un organisme d'éducation relative à l'environnement qui vise à conscientiser les jeunes du Québec aux enjeux environnementaux, à les outiller à travers ses projets éducatifs et à les inciter à agir dans leur milieu. ENvironnement JEUnesse est un réseau qui valorise le développement de l'esprit critique et qui donne la parole à la jeunesse engagée afin qu'elle fasse connaître ses préoccupations, ses positions et ses solutions concernant les enjeux environnementaux actuels.

## Partenariat jeunesse



**Le partenariat jeunesse est un programme de mobilisation jeunesse. Créé en 2021, il a pour objectif de conscientiser les jeunes aux enjeux environnementaux, à les outiller par un accompagnement personnalisé et à les inciter à agir à travers la réalisation de projets.**

ENvironnement JEUnesse a réalisé en 2019, une consultation jeunesse, « Vision de la jeunesse pour le Québec en 2030 », et les résultats ont indiqué que les jeunes québécois souhaitent avoir accès à davantage d'opportunités d'éducation non formelle et informelle relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté. À travers ce programme, nous travaillons à encourager l'éducation relative à l'environnement en soutenant les actions écocitoyennes jeunesse à travers tout le Québec. Le programme accorde un soutien financier pour la réalisation de projets portés par des jeunes.

**[En savoir plus sur le partenariat jeunesse](#)**

# Objectifs du partenariat jeunesse

- ☀️ Soutenir des jeunes (15-29 ans) dans la réalisation d'actions concrètes ;
- ☀️ Outiller et conscientiser les jeunes aux enjeux environnementaux en passant par l'éducation relative à l'environnement ;
- ☀️ Solidifier des projets écocitoyens existants, par ou pour les jeunes.

## C'est quoi l'éducation relative à l'environnement?

L'éducation relative à l'environnement (ÉRE) concerne toute forme d'éducation qui a trait au rapport à l'environnement. Plus qu'une éducation « au sujet de » ou « à propos de » l'environnement, c'est aussi une éducation « dans », « par » et « pour » l'environnement.

Concrètement, l'ÉRE peut prendre plusieurs formes allant de la sensibilisation, en passant par de la formation jusqu'à de l'accompagnement de projets collectifs et toucher de nombreux enjeux environnementaux comme l'agriculture, l'aménagement du territoire ou encore la biodiversité.

Elle s'adresse à tous les personnes citoyennes, des plus jeunes aux plus âgées, dans le cadre de l'école, du travail, de la formation, des loisirs, de la vie en communauté ou de la vie familiale.

**En savoir plus**

# Soutien financier

Pour l'année 2023-2024, ENvironnement JEUnesse offre un soutien d'un montant maximal de **5 000\$ par projet** pour soutenir la réalisation d'initiatives environnementales menées par des jeunes de 15 à 29 ans.

Le soutien financier est attribué à des projets qu'ils soient au stade de l'idée, du test ou bien en cours de réalisation.

# Accompagnement offert

En plus du soutien financier, les personnes porteuses de projets reçoivent un accompagnement pour les aider dans le développement de leur initiative.

## L'accompagnement offert comprend :

- ✿ Des rendez-vous personnalisés, avec la personne responsable du programme d'accompagnement, qui sont des rencontres individuelles adaptées aux besoins de la personne et de son projet. Ces rendez-vous visent à répondre aux questions stratégiques et logistiques ;
- ✿ Une rencontre de groupe : entre mars et juin 2024, les personnes porteuses de projets sont invitées à une rencontre pour créer une communauté d'individus engagés dans des initiatives similaires en faveur de la transition. Cet événement favorise l'échange d'idées et d'expériences ;
- ✿ Formations destinées à fournir des outils et des compétences pour aider les personnes participantes à avancer dans leurs initiatives et à progresser collectivement.

# Qui peut faire une demande de soutien financier ?

- ✿ Jeune / Groupe de jeunes personnes citoyennes de 15 et 29 ans ;
  - Posséder la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente
  - Habiter au Québec
  - Avoir un projet en démarrage ou en développement
  - Être accompagné par un tiers (organisme, comité, personnel éducatif, etc)
- ✿ Comité ou association étudiante au collégial ou universitaire ;
- ✿ Entreprise en économie sociale et solidaire (OBNL, COOP) majoritairement composée de jeunes ou qui implique le public ciblé dans la démarche.

*Tout projet ayant déjà reçu un soutien financier d'ENvironnement JEUnesse en 2023 n'est pas admissible.*

## Critères d'évaluation des projets

Les projets reçus seront évalués en fonction des critères suivants :



Faisabilité du projet



Implication et mobilisation des jeunes (15-29 ans) dans le projet



Pérénité du projet



Ampleur des impacts et des retombées positives pour l'environnement et pour la communauté



Promotion du projet



Qualité générale de la demande

## Le projet doit :

- ✿ S'inscrire dans une démarche d'éducation relative à l'environnement ;
- ✿ Se dérouler dans la province du Québec ;
- ✿ Impliquer des jeunes âgés entre 15 et 29 ans, soit comme personnes responsables du projet ou impliquées dans le processus de réalisation ;
- ✿ Être terminé **au plus tard le 30 juin 2024.**

## Exemples de projets admissibles

**Organisation d'une activité** (nettoyage, conférence, collecte, journée dédiée, visite guidée...)



**Déploiement d'une opération de communication** (création d'une émission de balado, initiative sociale sur Tik Tok, articles journalistiques, affiches...)

**Mise en place d'installations pérennes** (jardin communautaire, composteur, boîte à idées, réparation de vélos...)



**Création d'un jeu de sensibilisation**

**Création artistique/documentaire** (vidéo, pièce de théâtre, match d'improvisation, BD, dessins d'humour ...)



# Évaluation des demandes

Les dossiers incomplets ou ne comportant pas suffisamment d'éléments permettant d'apprécier la qualité du projet ne pourront être pris en compte.

## Modalités d'attribution du soutien financier

**La contribution financière au projet ne peut dépasser 5 000 \$.**

Le montant du soutien financier est déterminé en tenant compte de l'ampleur des activités, du budget prévu au projet, des catégories de dépenses, et des sources de revenus.

Les bourses sont versées par virement bancaire. Il est également possible d'émettre des chèques.

## Engagements d'ENvironnement JEUnesse

**Les personnes responsables de mener les projets sélectionnés recevront un soutien financier d'un maximum de 5 000\$ pour couvrir :**

-  Les dépenses nécessaires à la réalisation du projet
-  Les frais de communication et de promotion liés au projet, notamment pour la production d'outils et l'organisation d'événements

Elles bénéficieront également d'un accompagnement pour les aider dans la conception et l'organisation du projet, la mobilisation de partenaires, la communication et le soutien à la mobilisation.

ENvironnement JEUnesse s'engage à promouvoir sur ses réseaux et lors d'événements, si l'opportunité se présente, les projets de la cohorte.

## Engagement attendu des personnes porteuses de projet

**La personne ou l'organisme s'engage à :**

- ✿ Réaliser son projet avant le 30 juin 2024 ;
- ✿ Allouer le temps nécessaire pour la réalisation du projet ;
- ✿ Participer aux activités offertes durant l'accompagnement ;
- ✿ Fournir un rapport bilan à la fin du projet ;
- ✿ Documenter et partager (photos et/ou vidéos), en collaboration avec ENvironnement JEUnesse, les apprentissages réalisés dans une optique de transferts au réseau d'ENvironnement JEUnesse ;
- ✿
  - Apposer le logo d'ENvironnement JEUnesse sur les éventuels supports de communication réalisés pour la promotion des projets dans le cadre du programme de bourse.

*Les personnes porteuses de projets autorisent toute utilisation de leur image à des fins de promotion, la captation photographique ou audiovisuelle éventuelle de leur projet.*

# Dates importantes

Lancement de l'appel à projet	Dates limites pour la soumission d'un projet	Évaluation des projets	Annonce des projets retenus
Mardi 9 janvier 2024	Vendredi 16 février à 23h59	Fin février 2024	Au courant du mois de mars

## Comment recevoir un soutien financier?

Remplir le formulaire d'appel de projets :

[Cliquez ici](#)

*N'oubliez pas d'ajouter le budget détaillé du projet.*



# Contact

## Des questions ?

Contactez :

Marianne Ferron

Coordonnatrice du partenariat jeunesse

[mferron@enjeu.qc.ca](mailto:mferron@enjeu.qc.ca)

Vous pouvez aussi prendre un rendez-vous téléphonique avec Marianne, en cliquant [ici](#) pour poser toutes vos questions.

## Suivez-nous :

[www.enjeu.qc.ca](http://www.enjeu.qc.ca)



Avec la participation financière de :

Québec 

